

# Lettre aux parents

Votre enfant est en 3<sup>ème</sup>, cette année est celle des premiers choix d'orientation. L'orientation comporte deux aspects différents :

- L'un relève d'une démarche personnelle de votre enfant : c'est l'élaboration d'un projet (on parle d'orientation tout au long de la vie),
- L'autre aspect est institutionnel : ce sont les procédures d'orientation et d'affectation qui suivent un calendrier précis.

**Ce document vous permettra d'accompagner votre enfant dans ses choix d'orientation**

## L'ÉLABORATION D'UN PROJET

---

Un choix d'orientation réfléchi nécessite :

### De connaître

- Les différentes filières et lieux de formation
- Les métiers et secteurs professionnels
- Les procédures d'orientation et d'affectation en lycée

### De repérer

- Ses intérêts, ses valeurs, ses ambitions
- Ses compétences, ses qualités, ses points forts, ses points faibles, sa capacité de travail...
- Le type d'études qui lui conviendrait (par voie scolaire ou en apprentissage, générale et technologique ou professionnelle...)
- Les disciplines qui l'attirent et/ou dans lesquelles il réussit

## Quelles ressources pour l'accompagner :

Pour aider votre enfant à préparer ses choix, une réflexion sur ces thèmes est indispensable et des démarches individuelles sont nécessaires :

- Participation à des journées portes ouvertes et/ou mini stages en lycée, des forums

- Consultation des guides ONISEP : brochures d'informations sur les études et les métiers (au CDI, au CIO et parfois en version numérique sur le site de l'ONISEP)
- Exploration de sites Internet :
  - [onisep.fr](http://onisep.fr)
  - [onisep.fr/pres-de-chez-vous/apprentissage-auvergnerhonealpes.fr](http://onisep.fr/pres-de-chez-vous/apprentissage-auvergnerhonealpes.fr)
  - [nostalentsnosemplois.auvergnerhonealpes.fr](http://nostalentsnosemplois.auvergnerhonealpes.fr)
  - [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)
  - [auvergnerhonealpes-orientation.fr](http://auvergnerhonealpes-orientation.fr)

En complément, des actions peuvent être organisées par les équipes du collège pour l'accompagner :

- Séances en classe
- Participation à des forums, séquence d'observation en entreprise
- Distribution du guide Après la 3<sup>e</sup> qui recense l'offre de formation dans l'académie de Grenoble.
- Soirée parents
- Pour tous les élèves, un entretien personnalisé d'orientation réunissant les parents, le Principal du collège, le professeur principal et la Psychologue de l'Education Nationale afin de faire le point sur le projet de votre enfant.
- Entretiens individuels avec la Psychologue de l'Education Nationale :

Mme ZEGHIDA reçoit les élèves/parents sur

rendez-vous, au collège, généralement le jeudi toute la journée.

Les rendez-vous sont à prendre auprès de Mme ABBAS, la CPE ou au CDI. Vous pouvez également rencontrer un psychologue de l'Education Nationale sur rendez-vous au Centre d'Information et d'Orientation d'Annemasse (CIO),

04 50 38 15 23 / 07 77 85 35 50. Le CIO est ouvert

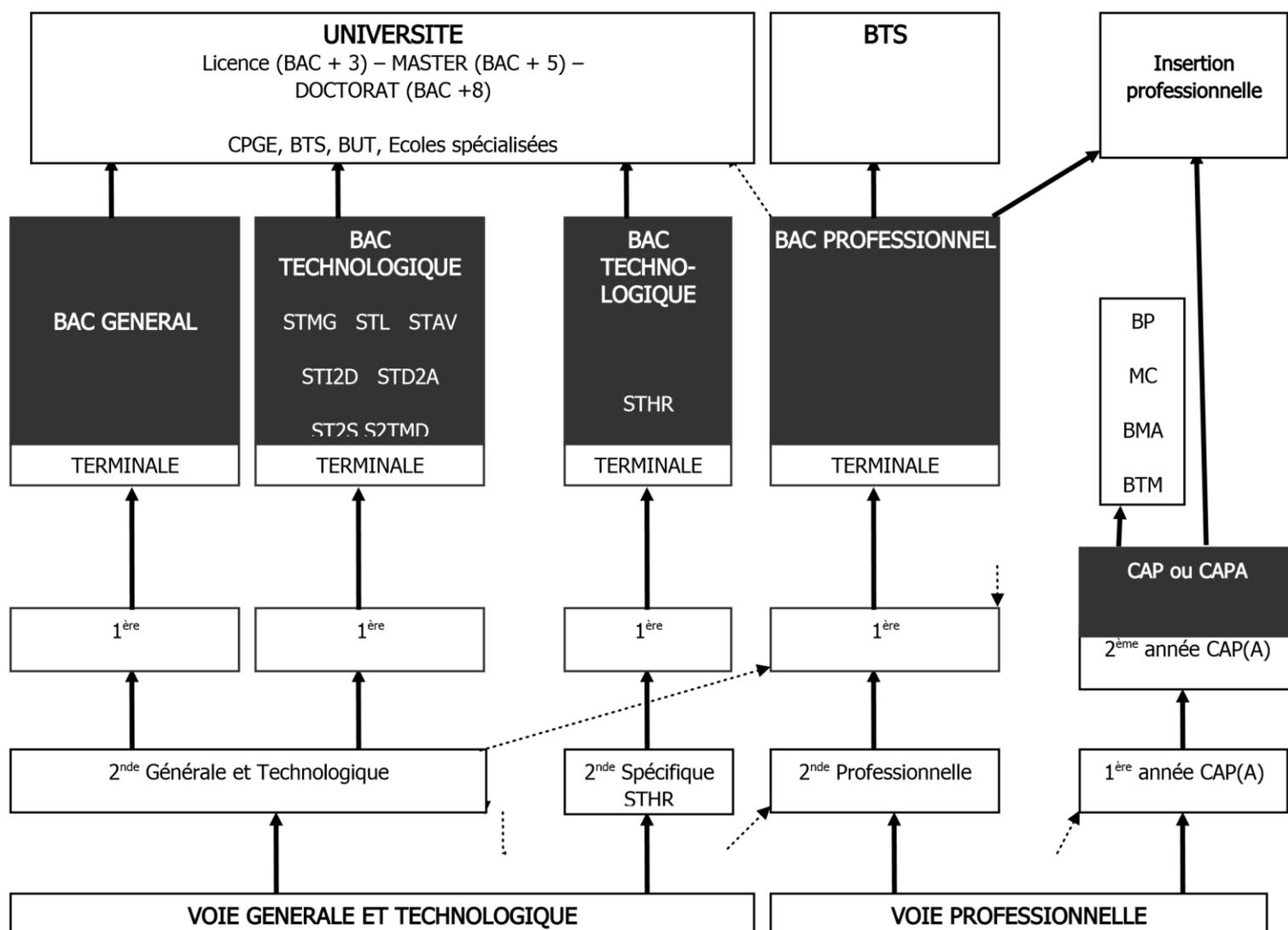
du lundi au vendredi (9h-12h30 et 13h30-17h) y compris pendant les vacances scolaires.

## SCHÉMA DES ÉTUDES APRÈS LA 3<sup>ÈME</sup>

Légende :

Poursuite d'études possibles ▼

Poursuite logique ▼



BMA	Brevet des Métiers d'Arts
BP	Brevet Professionnel
BTM	Brevet Techniques des Métiers
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CAPA	Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole
CPGE	Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles
BUT	Bachelor Universitaire de Technologie
MC	Mention Complémentaire
STMG	Sciences et Technologies du Management et de la Gestion
STL	Sciences et Technologies de Laboratoire

STAV	Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant
STI2D	Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable
STD2A	Sciences et Technologies Design et Arts Appliqués
ST2S	Sciences et Technologies de la Santé et du Social
S2TMD	Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse
STHR	Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

## LES PROCÉDURES D'ORIENTATION

**EN FEVRIER**, vous devrez formuler des vœux provisoires d'orientation pour votre enfant **sur le Service en Ligne Orientation (SLO) grâce à votre compte Educonnect.**

Les 3 voies d'orientation sont :

- La 2<sup>nd</sup>e générale et technologique
- La 2<sup>nd</sup>e professionnelle, c'est-à-dire la 1<sup>ère</sup> année de BAC PRO
- La 1<sup>ère</sup> année de CAP

**EN MARS**, le conseil de classe du 2<sup>ème</sup> trimestre émet **un avis provisoire d'orientation** en réponse à vos souhaits, vous devrez le consulter et en accuser réception sur le SLO.

**EN MAI**, vous saisissez dans le SLO **les vœux définitifs d'orientation** de votre enfant.

**EN JUIN**, le conseil de classe étudie vos demandes définitives et fait une proposition d'orientation. Connectez-vous au SLO pour consulter cette proposition et donner votre réponse :

- En cas d'accord, la proposition devient une décision d'orientation
- En cas de désaccord entre votre demande et la proposition du conseil de classe (ex. : un passage en seconde générale et technologique refusé), prenez contact avec le Chef d'Établissement. Si le désaccord persiste, vous aurez la possibilité de saisir la commission d'appel dans un délai de 3 jours.

## LES PROCÉDURES D'AFFECTATION

L'affectation est la démarche de demander une place pour votre enfant dans une formation et un établissement.

**Dans de nombreuses formations (notamment en voie professionnelle), les capacités d'accueil sont limitées. L'élève n'a pas la garantie d'avoir une place.**

Il est donc essentiel **de formuler plusieurs vœux** et de les hiérarchiser.

(L'an passé chaque élève pouvait formuler jusqu'à 10 vœux dans l'académie et 5 hors académie)

**EN MAI** : Vous devrez saisir l'ensemble des vœux de votre enfant grâce **au Service en Ligne Affectation (SLA)** :

Pour les Établissements Publics l'affectation dépend d'une procédure informatisée (AFFELNET) : les critères pris en compte sont les compétences du socle commun et les moyennes des différentes disciplines.

Pour les établissements privés ou l'apprentissage, les vœux doivent également être saisis. La famille doit en parallèle obligatoirement prendre contact dès février avec les établissements souhaités (qui sont libres de leurs critères de sélection) où le futur employeur pour l'apprentissage

### **FIN JUIN : L'inscription**

Vous avez pris connaissance de l'affectation de votre enfant dans un établissement, vous devez l'inscrire dans les jours qui suivent grâce au Service en Ligne Inscription.

L'absence de cette démarche administrative d'inscription entraîne la perte de la place obtenue.

## **LE RÔLE DE LA PSY-EN EST D'AIDER LES ÉLÈVES À TROUVER LEUR PLACE DANS LA SCOLARITÉ :**

- Au présent : en les aidant à prendre conscience des enjeux de leur formation et en réfléchissant avec eux aux conditions de leur réussite.
- Au futur : en les accompagnant dans l'élaboration de leur projet d'études et d'insertion professionnelle.

## **LA PSY-EN EST UNE PERSONNE QUI :**

- Écoute et conseille : lors d'entretiens individuels avec les jeunes et/ou leurs parents, elle apporte une écoute en toute confidentialité, avec bienveillance en prenant en compte le jeune dans sa globalité. Elle peut aussi proposer des ateliers et des espaces de parole à tous les élèves qui en ressentent le besoin, quelle que soit la thématique ou la problématique. Cependant son rôle n'est pas de faire de suivi thérapeutique.
- Informe : elle apporte des repères sur l'orientation, le système éducatif, le monde économique.
- Accompagne dans le but d'aider les élèves à être acteur de leur scolarité, ce qui passe par la compréhension et l'estime de soi (différents outils peuvent être utilisés comme des questionnaires d'intérêts, de valeurs...).
- Travaille en étroite collaboration avec les équipes du collège et les partenaires extérieurs.

Elle peut recevoir les jeunes et leur famille à leur demande et/ou à la demande d'un membre du collège.

**Seules les évaluations d'ordre cognitif font l'objet d'une autorisation parentale.**